|  |  |
| --- | --- |
| **Point de l'ordre du jour: PL 2** | **Document C24/55-F** |
| **6 mai 2024** |
| **Original: anglais** |
|  |  |
| Rapport de la Secrétaire générale |
| COLLABORATION AVEC LE SYSTÈME DES NATIONS UNIES ET AVEC D'AUTRES PROCESSUS INTERGOUVERNEMENTAUX INTERNATIONAUX, Y COMPRIS EN CE QUI CONCERNE LA NORMALISATION |
| **Objet**Le présent rapport fournit un aperçu des éléments importants concernant la contribution et la participation de l'UIT aux grandes conférences et activités et aux grands processus des Nations Unies sur des questions relatives au numérique, notamment sur des points du rapport du Secrétaire général de l'ONU "Notre programme commun". On trouvera une description plus détaillée dans le document d'information portant sur la collaboration avec le système des Nations Unies.**Suite à donner par le Conseil**Le Conseil de l'UIT est invité à **prendre note** du présent rapport.**Lien(s) pertinent(s) avec le plan stratégique**Partenariats et coopération internationale.**Incidences financières**Les coûts sont couverts par le budget alloué pour la période 2024-2025.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Références***Documents* [*C08/INF/8*](http://www.itu.int/md/S08-CL-INF-0008/en)*,* [*C11/INF/6*](http://www.itu.int/md/S11-CL-INF-0006/en)*,* [*C12/INF/1(Rév.1)*](http://www.itu.int/md/S12-CL-INF-0001/en)*,* [*C13/INF/10*](http://www.itu.int/md/S13-CL-INF-0010/en)*,* [*C14/INF/7*](http://www.itu.int/md/S14-CL-INF-0007/en)*,* [*C15/INF/4*](http://www.itu.int/md/S15-CL-INF-0004/en)*,* [*C16/57*](http://www.itu.int/md/S16-CL-C-0057/en)*, et* [*C17/INF/10*](https://www.itu.int/md/S17-CL-INF-0010/en)*,* [*C18/INF/4*](https://www.itu.int/md/S18-CL-INF-0004/en)*,* [*C19/INF/8*](https://www.itu.int/md/S19-CL-INF-0008/en)*,* [*C20/INF/3*](https://www.itu.int/md/S20-CL-INF-0003/en)*;* [*C21/INF/2*](https://www.itu.int/md/S21-CL-INF-0002/en)*;* [*C22/INF/2*](https://www.itu.int/md/S22-CL-INF-0002/en)*;* [*C23/INF/8*](https://www.itu.int/md/S23-CL-INF-0008/en)*;* [*C23/INF/9*](https://www.itu.int/md/S23-CL-INF-0009/en) |

# 1 Introduction

1.1 Les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont reconnues dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 comme un moyen essentiel de mise en œuvre. Alors que les technologies numériques continuent de jouer un rôle de plus en plus essentiel dans la transformation des activités économiques et sociales dans le monde, l'obtention des plus grandes retombées possibles et la définition de solutions pour mettre en œuvre la stratégie en matière de numérique sont devenues des objectifs et des priorités communes à tous les acteurs du système des Nations Unies et restent l'une des grandes priorités du Secrétaire général de l'ONU. Cette évolution au sein du système des Nations Unies s'est traduite par l'émergence de multiples axes de travail sur la coopération numérique, ainsi que par une attention croissante aux questions numériques dans les grandes conférences et les processus des Nations Unies.

1.2 En tant qu'institution spécialisée des Nations Unies pour les TIC, l'UIT collabore et échange activement avec divers processus, mécanismes et réseaux de coordination du système des Nations Unies, et y participe, en plus d'apporter des contributions à diverses initiatives conjointes ou interinstitutions. En outre, en s'appuyant sur ses compétences et sa vaste expérience dans le domaine des télécommunications/TIC, l'UIT joue un rôle de chef de file aux avant-postes pour traiter les questions se rapportant au numérique et mettre en œuvre la stratégie en matière de numérique, notamment avec le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), dans le cadre du système des Nations Unies.

# 2 Notre programme commun

2.1 L'UIT contribue à la fois à l'action menée par les États Membres de l'ONU et aux efforts interinstitutions pour donner suite au rapport "[Notre programme commun](https://www.un.org/fr/content/common-agenda-report/assets/pdf/Notre_programme_commun.pdf)" du Secrétaire général de l'ONU, qui a été présenté à la 76ème session de l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2021. En application de la [Résolution 75/1](https://documents.un.org/doc/undoc/gen/n20/248/81/pdf/n2024881.pdf?token=txVgs6W4JULpkCABSC&fe=true) de l'Assemblée générale, qui contient la déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante‑quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, ce rapport comprend des propositions concernant, entre autres, un Pacte numérique mondial et un Sommet de l'avenir dont un volet pourrait être consacré au numérique, ainsi que de nombreuses autres propositions faisant intervenir le numérique, notamment sur la transformation de l'éducation, l'espace extra-atmosphérique et une ONU 2.0.

2.2 **Sommet de l'avenir**: les préparatifs du [Sommet de l'avenir](https://www.un.org/fr/common-agenda/summit-of-the-future) sont en cours à l'Assemblée générale des Nations Unies. Prévu les 22 et 23 septembre 2024, ce sommet vise à forger un nouveau consensus mondial sur les solutions multilatérales. Conformément à la Résolution des Nations Unies sur les modalités du Sommet de l'avenir ([A/RES/76/307](https://documents.un.org/doc/undoc/gen/n22/587/50/pdf/n2258750.pdf?token=nxM0GeTIrLJM6JVenc&fe=true)), le Sommet adoptera un document final intitulé "[Pacte pour l'avenir](https://www.un.org/en/summit-of-the-future/pact-for-the-future-zero-draft)". En tant que comodérateurs, les Représentants permanents de l'Allemagne et de la Namibie auprès des Nations Unies à New York sont chargés de mener les consultations intergouvernementales afin de déterminer la portée, le sujet, les dialogues interactifs et le processus de négociation du Sommet pour le document final, en prévoyant suffisamment de temps pour les séances de négociation.

2.3 Le 26 janvier 2024, à la suite de leur reconduction en tant que comodérateurs du Sommet de l'avenir lors de la 78ème session de l'Assemblée générale des Nations Unies, l'Allemagne et la Namibie ont dévoilé l'[Avant-projet du Pacte pour l'avenir](https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/sotf-co-facilitators-zero-draft_pact-for-the-future.pdf), ainsi qu'une [feuille de route pour le processus préparatoire](https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/sotf-co-facs_ms-letter_zero-draft-presentation.pdf). L'Avant-projet aborde les questions liées au numérique dans sa partie relative aux points prioritaires, ainsi que dans les deux chapitres suivants intitulés "Paix et sécurité internationales" et "Science, technologie, innovation et coopération numérique". L'Avant-projet a fait l'objet de négociations intergouvernementales, au cours desquelles les États Membres ont été invités à soumettre des contributions écrites avant le 12 février. Il en a résulté un document de synthèse de l'Avant-projet comportant 242 pages. Le 25 avril, les première et deuxième lectures ont été achevées, ce qui a abouti à un texte de synthèse du Pacte pour l'avenir. Une consultation supplémentaire sur le Pacte a eu lieu le 17 avril ([lettre](https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/sotf-cso-letter-post-2nd-reading.pdf)), suivie de la [Conférence de la société civile des Nations Unies](https://www.un.org/en/civilsociety/2024uncsc), les 9 et 10 mai à Nairobi.

2.4 **Pacte numérique mondial**: en parallèle, les comodérateurs du Pacte numérique mondial (GDC), les Représentants permanents de la Suède et de la Zambie auprès des Nations Unies à New York, ont été respectivement reconduit et nommé en vue de la 78ème session de l'Assemblée générale des Nations Unies. L'évaluation résultant de consultations approfondies et plus larges menées au cours de la 77ème session de l'Assemblée générale des Nations Unies par les anciens comodérateurs du Pacte (les représentants permanents de la Suède et du Rwanda auprès des Nations Unies à New York) a été présentée dans leur [document thématique à l'Assemblée générale des Nations Unies](https://www.un.org/pga/77/wp-content/uploads/sites/105/2023/09/Global-Digital-Compact-Issues-paper-September-1-2023.pdf), en septembre 2023. Dans ce document, les comodérateurs soulignent le large soutien en faveur d'un Pacte numérique mondial fondé sur les principes de la Charte des Nations Unies, du Programme 2030 et de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Ils insistent sur la nécessité de mener des efforts concertés pour renforcer la coopération numérique, réduire la fracture numérique et assurer un avenir numérique inclusif, ouvert, sûr et sécurisé pour tous. Reconnaissant le rôle des divers forums et institutions et des Nations Unies, dont l'UIT et le SMSI, ils ont souligné qu'il importait d'éviter de doubler les procédures existantes.

2.5 En décembre 2023, les comodérateurs du Pacte numérique mondial ont publié une [nouvelle feuille de route](https://www.un.org/techenvoy/sites/www.un.org.techenvoy/files/Co-facs_letter_Global_Digital_Compact_December_15.pdf) destinée d'une part aux séries supplémentaires de consultations sur le Pacte (en fixant au 8 mars la date limite de soumission des contributions écrites), et d'autre part au processus de négociations intergouvernementales prévu pour les premiers mois de 2024. Tout au long des consultations, les réflexions ont essentiellement porté sur les droits humains, l'égalité hommes-femmes, l'accessibilité numérique et la dimension développement. Dans le même temps, de nombreux pays et parties prenantes, y compris le Groupe des Nations Unies sur la société de l'information (UNGIS, [déclarations](https://www.itu.int/net4/wsis/ungis/)), ont souligné l'importance du SMSI et plaidé en faveur du renforcement des institutions et des processus existants des Nations Unies pour le suivi du Pacte numérique mondial. Ils ont également mis l'accent sur l'approche multi-parties prenantes, la participation de la société civile et la mobilisation des jeunes. Les recommandations étaient centrées sur la gouvernance de l'intelligence artificielle (IA), les droits numériques, la confiance et la sécurité, la gouvernance des données et l'accès aux infrastructures numériques, en incorporant prioritairement les droits humains et l'aptitude à se servir des technologies numériques.

2.6 Par la suite, le 1er avril 2024, l'[Avant-projet du Pacte numérique mondial](https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/sotf-global-digital-compact-zero-draft.pdf) a été publié par les comodérateurs du Pacte numérique mondial (voir la [lettre](https://www.un.org/pga/78/2024/04/01/letter-from-president-general-assembly-on-global-digital-compact-zero-draft/)), avant sa présentation aux États Membres le 5 avril. Servant de cadre aux négociations intergouvernementales, l'Avant-projet définit cinq objectifs principaux et dix principes visant à parvenir à un avenir numérique inclusif, ouvert, sûr et sécurisé. L'Avant-projet décrit les engagements des États Membres en faveur d'objectifs clés tels que la réduction des fractures numériques et la promotion d'économies numériques inclusives. Il propose de nouveaux mécanismes onusiens, tels qu'un service consultatif sur les droits humains numériques, un conseil scientifique international sur l'IA, un dialogue mondial annuel sur l'IA et un fonds mondial pour l'IA. S'agissant du suivi et de l'examen, il suggère la création d'un nouveau bureau de l'ONU consacré à la coordination du numérique et le Secrétaire général de l'ONU serait chargé de soumettre des propositions opérationnelles et d'établir une feuille de route pour la mise en œuvre du Pacte numérique mondial dans un délai de 12 mois. Un examen semestriel de haut niveau du Pacte est également proposé (pour plus de détails, voir le Document [C23/INF/8](https://www.itu.int/md/S23-CL-INF-0008/fr)).

2.7 L'UIT, donnant suite aux recommandations appuyées formulées par les États Membres lors des réunions du Groupe de travail du Conseil chargé d'élaborer le Plan stratégique et le Plan financier (GTC-SFP) et du Groupe de travail du Conseil sur le Sommet mondial sur la société de l'information et les Objectifs de développement durable (GTC-SMSI/ODD), collabore étroitement avec le Cabinet du Secrétaire général de l'ONU et d'autres institutions du système des Nations Unies sur la coopération numérique et d'autres questions liées au numérique et à l'espace extra-atmosphérique figurant dans le rapport "Notre programme commun". Parmi les propositions contenues dans ce rapport, l'UIT a donné suite à une quinzaine de questions qui ont trait en particulier à la connectivité universelle et à la transformation numérique, notamment les propositions relatives au Pacte numérique mondial (GDC), à l'espace extra-atmosphérique, à la transformation de l'éducation, ainsi qu'aux débats du Conseil consultatif de haut niveau pour un multilatéralisme efficace et à la préparation générale du Sommet de l'avenir.

2.8 L'UIT accorde une grande importance au rôle essentiel que peuvent jouer les TIC en faveur du développement durable tout en limitant les risques. Les contributions de l'Union aux travaux du Pacte numérique mondial ont été élaborées sur la base des discussions tenues lors de ses grandes manifestations, par exemple lors des consultations organisées à l'occasion de la Conférence de plénipotentiaires de 2022 et de la table ronde ministérielle qui ont eu lieu à Bucarest, de la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2022 tenue à Kigali et du Forum du SMSI de 2023 tenu à Genève, ainsi que sur la base des résultats du dernier Forum mondial des politiques de télécommunication/TIC et des Résolutions pertinentes de la Conférence de plénipotentiaires. Les contributions de l'UIT au développement des technologies numériques de demain consistent par exemple, mais sans toutefois s'y limiter, à promouvoir à la connectivité Internet pour tous les individus et toutes les écoles du monde entier, par le truchement de politiques tournées vers l'avenir et de cadres réglementaires collaboratifs garantissant la disponibilité et l'inclusion. La Secrétaire générale de l'UIT a également prononcé une déclaration devant la réunion ministérielle en vue du Sommet de l'avenir le 21 septembre 2023 au siège de l'ONU à New York, pendant la Semaine de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies.

2.9 **Intelligence artificielle**: l'IA est un domaine que les États membres pourraient décider d'inclure dans le Pacte numérique mondial et/ou dans le chapitre du Pacte pour l'avenir consacré à la science, à la technologie et à l'innovation (STI) et à la coopération numérique. Le Secrétaire général de l'ONU a [annoncé](https://www.un.org/sg/en/content/sg/personnel-appointments/2023-10-26/secretary-generals-advisory-body-members-artificial-intelligence) la création, le 23 octobre 2023, d'un Organe consultatif sur l'IA (AIAB) chargé de prodiguer des conseils sur les risques et les possibilités associés à l'intelligence artificielle, ainsi que sur sa gouvernance internationale. La Secrétaire générale de l'UIT a été invitée à prendre la parole lors de la conférence de presse organisée pour annoncer le lancement de l'AIAB. Les recommandations préliminaires de l'AIAB ont été rendues publiques à la fin de 2023, les recommandations finales étant attendues d'ici à l'été 2024, avant le Sommet de l'avenir. À ce jour, l'UIT n'a pas été conviée à assister aux réunions de l'AIAB. Le 11 mars 2024, l'UIT a accueilli les membres de l'AIAB à l'occasion d'un déjeuner de travail destiné à les informer des activités menées par l'Union dans le domaine de l'intelligence artificielle. Il a été demandé à l'UIT d'organiser des analyses approfondies ou d'y prendre part sur certains sujets tels que les normes, les questions de genre, etc., dans le but d'éclairer les membres de l'AIAB (pour plus de détails, voir le Document [C24/67](https://www.itu.int/md/S24-CL-C-0067/en)).

2.10 Un livre blanc intitulé "[Livre blanc de l'ONU sur la gouvernance de l'IA: Analyse des modèles institutionnels et des fonctions du système des Nations unies, ainsi que des cadres normatifs internationaux existants applicables à la gouvernance de l'IA](https://unsceb.org/united-nations-system-white-paper-ai-governance)" (*UN System White Paper on AI Governance: An analysis of the UN system's institutional models, functions, and existing international normative frameworks applicable to AI governance*) a été élaboré par le Groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur l'intelligence artificielle (IAWG‑AI), instance dirigée conjointement par l'UIT et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et regroupant plus de 40 entités du système des Nations Unies. Ce document a été élaboré en réponse à une demande faite lors de la session conjointe du Comité de haut niveau sur les programmes (HLCP) et du Comité de haut niveau sur la gestion (HLCM) pour que soit produit un livre blanc sur les modèles institutionnels actuels et leurs fonctions connexes et sur les cadres normatifs internationaux existants dans le système des Nations Unies qui pourraient être appliqués ou mis à profit pour la gouvernance internationale de l'IA. Le livre blanc a été approuvé par le HLCP et avalisé par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies (CCS), pour examen par le HLCP lors de sa 47ème session. Ce document vise à éclairer les délibérations du système des Nations Unies sur l'intelligence artificielle et constitue également une contribution à l'échelle de ce système aux travaux de l'Organe consultatif de haut niveau sur l'intelligence artificielle mis sur pied par le Secrétaire général.

2.11 **Espace extra-atmosphérique**: le rapport "Notre programme commun" contient un appel en vue de tenir un dialogue multipartite sur l'espace extra-atmosphérique, dans le cadre du Sommet de l'avenir, afin de rechercher la conclusion d'un accord politique de haut niveau sur l'utilisation pacifique, sûre et durable de l'espace extra-atmosphérique et de s'orienter vers un régime mondial de coordination du trafic spatial et de convenir de principes pour la future gouvernance des activités spatiales. Suite à la publication par le Secrétaire général de l'ONU de la [note d'orientation sur l'espace extra-atmosphérique](https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/our-common-agenda-policy-brief-outer-space-fr.pdf), mentionnant à plusieurs reprises l'UIT comme une organisation capable de faciliter la coopération internationale sur les questions de durabilité de l'espace extra-atmosphérique, l'Assemblée des radiocommunications a adopté, en novembre 2023 à Dubaï, la Résolution UIT-R 74 sur les activités relatives à l'utilisation durable des ressources que sont le spectre des fréquences radioélectriques et les orbites de satellites associées utilisées par les services spatiaux. Il est demandé au Secteur des radiocommunications de l'UIT et au Bureau des radiocommunications d'élaborer un manuel sur les bonnes pratiques et une nouvelle Recommandation sur les stratégies et méthodes de désorbitation et/ou d'élimination des stations spatiales non OSG, de dresser une [liste de liens](https://www.itu.int/space-sustainability/) accessible depuis le site web principal de l'UIT-R et de collaborer et d'échanger des renseignements avec les autres organisations du système des Nations Unies menant des activités dans le domaine spatial.

2.12 **Conseil consultatif de haut niveau pour un multilatéralisme efficace**: une autre proposition de premier plan du rapport "Notre programme commun" concerne le Conseil consultatif de haut niveau du Secrétaire général de l'ONU pour un multilatéralisme efficace, dont l'UIT suit également de près les activités. En avril 2023, ce Conseil publiait son rapport "[Un sursaut pour l'humanité et la planète: Une gouvernance mondiale efficace et inclusive pour aujourd'hui et demain](https://www.highleveladvisoryboard.org/breakthrough/pdf/56892_UNU_HLAB_report_Final_LOWRES.pdf)" (*A Breakthrough for People and Planet: Effective and Inclusive Global Governance for Today and the Future*), qui donne les grandes lignes d'un plan destiné à renforcer l'architecture mondiale au service de la paix, de la sécurité et de la prospérité, à assurer une transition écologique et numérique équitable et à garantir plus d'équité et de justice dans les décisions prises au niveau international. Ce rapport comprend en particulier un chapitre sur la gouvernance du numérique et des données, qui appelle à une transition numérique équitable qui permette de retirer la plus grande valeur possible des données tout en se préservant des dangers du numérique.

2.13 Dans la perspective du **Sommet de l'avenir de 2024**, l'UIT suit de près le processus préparatoire guidé par les comodérateurs sous les auspices de la 78ème session de l'Assemblée générale des Nations Unies, y apporte son appui et y contribue, conformément à son mandat. En tant qu'institution spécialisée des Nations Unies ayant son siège à Genève, l'UIT présente également ses activités et son mandat à la communauté diplomatique genevoise, notamment dans le cadre d'initiatives telles que le petit-déjeuner de présentation du Pacte numérique mondial, organisé par la Secrétaire générale de l'UIT avec les comodérateurs de la Suède et de la Zambie, ou de la réunion du Groupe UNGIS en présence des comodérateurs, et en invitant les comodérateurs du Sommet de l'avenir et les comodérateurs du Pacte numérique mondial à s'exprimer pendant les réunions du GTC‑SMSI/ODD de l'UIT, entre autres démarches. En juillet 2023, Guy Ryder, Secrétaire général adjoint chargé de "Notre programme commun", a ainsi pris la parole lors de la retraite des Conseillers de l'UIT.

2.14 Le Forum de haut niveau du SMSI tenu en mai 2024 et ses résultats pourraient contribuer au processus du Sommet de l'avenir, tandis que l'édition de 2025 du Forum de haut niveau du SMSI pourrait soutenir la mise en œuvre des aspects numériques du Pacte pour l'avenir une fois adopté. L'UIT envisage également d'organiser, conjointement avec d'autres organismes du système des Nations Unies, une manifestation parallèle avant le Sommet de l'avenir en septembre 2024, afin de contribuer à celui-ci. On ne sait pas à ce stade dans quelle mesure ces organismes auraient la possibilité de faire des remarques lors du Sommet lui-même.

2.15 Comme l'ont vivement recommandé les États Membres dans le cadre du GTC-SFP et du GTC-SMSI/ODD, l'UIT a travaillé et continuera de travailler en collaboration très étroite avec le Cabinet du Secrétaire général de l'ONU, le Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général de l'ONU sur les technologies et d'autres organismes du système des Nations Unies pour accélérer la coopération dans le domaine du numérique et l'examen des questions numériques figurant dans le rapport "Notre programme commun", et pour appuyer les États Membres en vue du Sommet de l'avenir qui aura lieu en septembre 2024.

# 3 Conférences et processus concernant les PDSL et les PEID

3.1 La [quatrième conférence internationale sur les petits États insulaires en développement (PEID)](https://sdgs.un.org/fr/conferences/sids2024), intitulée "Tracer la voie vers une prospérité résiliente", se tiendra à Antigua-et-Barbuda du 27 au 30 mai 2024. Alors que la mise en œuvre de l'action de programme décennal des Orientations de Samoa touche à sa fin, cette conférence adoptera le prochain programme d'action décennal pour les PEID issu des négociations entre les États Membres. L'UIT prévoit d'y participer afin de faire en sorte qu'une connectivité universelle efficace et une transformation numérique durable continuent de soutenir le développement socio-économique des PEID.

3.2 La [troisième Conférence internationale sur les pays sans littoral](https://www.un.org/en/landlocked/about-third-un-conference-lldcs), autour du thème "Les partenariats, facteur de progrès", était initialement prévue du 18 au 22 juin 2024 à Kigali (Rwanda). Cette conférence a dû être reportée et les nouvelles dates seront mises à jour dès qu'elles seront disponibles.

3.3 La contribution de l'UIT à la quatrième conférence sur les PIED comporte les éléments suivants:

• Deux éditions spéciales de la publication phare "Mesurer le développement numérique – Faits et chiffres" (*Measuring Digital Development – Facts and Figures*), présentant une analyse approfondie de la connectivité et de la réglementation du numérique dans les PEID et les PDSL. Ces rapports ont été respectivement publiés en mars et avril 2024 et peuvent être consultés [ici](https://www.itu.int/itu-d/sites/ldcs/?lang=en).

• La participation au programme officiel, en particulier au Dialogue interactif de haut niveau 4: "Tirer parti des données et des technologies numériques et mettre en place des institutions efficaces pour un avenir résilient dans les petits États insulaires en développement".

• Une série de manifestations parallèles à la conférence, portant notamment sur la connectivité universelle et efficace, la transformation numérique et l'initiative "Alertes précoces pour tous". Des renseignements complémentaires sont disponibles sur les [pages web de l'UIT consacrées à ces manifestations](https://www.itu.int/itu-d/sites/ldcs/2024/02/20/itu-at-sids4/).

• La [rencontre Partner2Connect lors de la réunion PrepComm 2](https://www.itu.int/itu-d/sites/partner2connect/p2c-at-sids-4-conference/) qui s'est tenue à New York le 2 avril. Au cours de la Conférence, l'UIT mettra également en avant les engagements pris dans le cadre de l'initiative Partner2Connect qui seront mis en œuvre dans les PEID.

# 4 Commission de la condition de la femme (CSW)

La [68ème session de la Commission de la condition de la femme (CSW68)](https://www.unwomen.org/en/how-we-work/commission-on-the-status-of-women) s'est tenue du 11 au 24 mars 2024 à New York, et s'est concentrée sur la lutte contre la pauvreté et sur le financement dans une perspective de genre. La CSW67 en 2023, qui a porté pour la première fois sur l'innovation, le changement technologique et l'éducation à l'ère numérique, a entraîné un regain d'intérêt pour les questions numériques. Le document final de la CSW68 comprend 27 références à des sujets numériques, englobant des domaines tels que la fracture numérique, les compétences et l'éducation numériques, l'économie numérique et l'inclusion financière numérique. L'UIT a participé activement aux efforts déployés par la Commission pour réduire la fracture numérique et renforcer l'inclusion numérique. Cette année, dans le cadre de l'initiative EQUALS, l'UIT a lancé, en collaboration avec des partenaires, le Cadre de formation aux compétences numériques en vue de la transformation des rapports entre les hommes et les femmes, modèle éducatif novateur visant à fournir des compétences numériques à toutes les parties prenantes.

# 5 Action du secteur du numérique pour l'environnement

L'UIT, aux côtés de plus de 40 partenaires du système des Nations Unies, des pouvoirs publics, du secteur privé et la société civile, a organisé le volet "Action du secteur du numérique pour l'environnement" lors de la vingt-huitième session de la Conférences des Parties (COP28) à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), qui s'est tenue à Dubaï du 30 novembre au 12 décembre 2023. Cette initiative visait, d'une part, à réunir la communauté des TIC afin de mobiliser les gouvernements, les entreprises, la société civile et d'autres acteurs et de les amener à prendre de nouveaux engagements et lancer une action ambitieuse pour accélérer les indissociables transitions écologique et numérique et, d'autre part, à faire naître des possibilités de partenariats et de coordination plus large des ressources en collaboration avec les principaux mécanismes existants, tels que la Coalition pour la viabilité écologique à l'ère du numérique, l'initiative des Nations Unies "Alertes précoces pour tous" et la Coalition pour le numérique Partner2Connect. L'UIT continue de collaborer avec la CCNUCC et les pays hôtes de la COP, l'objectif étant de faire du numérique un thème central du programme en faveur du climat.

# 6 Fonds commun pour les ODD

Le Fonds commun pour les ODD est un mécanisme commun interinstitutions d'appui intégré aux politiques et de financement stratégique. Conjointement avec le PNUD, l'UIT a assuré la coordination du Groupe d'appui technique au guichet de transformation numérique. Il s'agissait notamment de faciliter le processus d'attribution de 23 subventions lors du premier tour de financement évalué à 30 millions d'euros. Le Vice-Secrétaire général siège également au comité directeur opérationnel du Fonds commun pour les ODD. La participation de l'UIT au Fonds a permis à l'Union de contribuer à tirer parti de la connectivité numérique et de la transformation numérique durable au service du développement durable, au sein du système des Nations Unies dans son ensemble.

# 7 Initiative à fort impact en faveur des infrastructures publiques numériques

Lancée lors de la Journée d'accélération des ODD en septembre 2023, l'Initiative à fort impact en faveur des infrastructures publiques numériques est codirigée par l'UIT et le PNUD. L'objectif général de cette initiative est de déployer à grande échelle des écosystèmes numériques inclusifs et ouverts pour les ODD. D'ici à 2030, l'Initiative à fort impact en faveur des infrastructures publiques numériques vise, par la collaboration avec les dirigeants et la mise en œuvre de modèles évolutifs, à déclencher l'action collective nécessaire pour débloquer un soutien ciblé au déploiement et au renforcement des infrastructures publiques numériques dans une centaine de pays, en veillant à ce que ces infrastructures soient sûres, accessibles, abordables, écologiques, financées et prêtes pour l'avenir. Les domaines d'action dans le cadre de l'initiative sont les suivants: garanties universelles; innovations pour l'inclusion sur le dernier kilomètre; caractère abordable et ouvert; durabilité et respect de l'environnement; financement d'infrastructures publiques numériques orientées vers le développement durable. Concernant l'année 2024, il est prévu d'organiser un sommet mondial sur ce sujet avec le PNUD et d'autres organisations clés dans le domaine des infrastructures publiques numériques.

# 8 ODD numériques 2024

L'année dernière, à l'occasion du Sommet sur les ODD et de l'Assemblée générale des Nations Unies, l'UIT, le PNUD et leurs partenaires ont fait date en plaçant stratégiquement les technologies numériques au premier plan des discussions sur le développement durable lors de la manifestation "Le numérique au service des ODD", soulignant que les technologies numériques peuvent contribuer dans une large mesure à la réalisation de 70% des 169 cibles associées aux ODD. Une nouvelle édition de cette manifestation sera organisée en 2024, en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies et du Sommet de l'avenir, afin de montrer au monde le potentiel de transformation des technologies numériques en vue de forger un avenir meilleur et plus inclusif pour tous.

# 9 G7 et G20

9.1 L'UIT participe aux réunions du G7 et du G20 aux niveaux ministériel et technique (groupes de travail).

9.2 La Secrétaire générale de l'UIT a assisté à la réunion des ministres chargés du numérique et de la technologie des pays du G7, qui s'est tenue à Vérone en mars 2024. Les travaux de l'UIT ont été mentionnés dans la déclaration ministérielle, laquelle a également confirmé la poursuite de la coopération avec l'UIT en vue de mettre en place une infrastructure numérique sûre et résiliente dans les pays en développement.

9.3 Au cours du G20, l'UIT a été invitée par la présidence brésilienne en tant que partenaire pour le partage de connaissances auprès du Groupe de travail sur l'économie numérique. À ce titre, l'UIT a été l'un des principaux contributeurs aux activités entreprises par la présidence sur le thème de l'inclusion numérique et de la connectivité universelle et efficace; l'Union contribue également activement aux travaux portant sur l'administration publique, l'identité numérique et la gouvernance des données, l'intégrité de l'information en ligne et la confiance dans l'économie numérique, ainsi que sur l'intelligence artificielle au service du développement durable et de la réduction des inégalités. Dans ce contexte, l'UIT a lancé "l'Initiative pour les investissements dans l'infrastructure numérique", en collaboration avec les institutions internationales et régionales de financement du développement, afin de recenser des mécanismes et instruments de financement novateurs que peuvent mettre en œuvre les organisations internationales et les institutions financières multilatérales publiques ou privées dans le but d'atteindre plus rapidement l'objectif d'une connectivité universelle et efficace à l'horizon 2030. L'UIT estime que les principales conclusions de cette initiative pourront également contribuer à la mise au point d'incitations et de mécanismes de financement innovants, conformément à l'Avant-projet du Pacte numérique mondial. La Secrétaire générale de l'UIT participera à la réunion ministérielle du Groupe de travail sur l'économie numérique en septembre 2024.

# 10 Droits humains et technologie

10.1 Le 24 février 2023, le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), Volker Türk, expliquait l'importance de prendre en compte les droits humains dans les normes techniques lors d'une [réunion de haut niveau](https://www.itu.int/md/T22-TSAG-230530-TD-GEN-0213) tenue dans le cadre de la Coopération mondiale en matière de normalisation (WSC). Le Conseil de l'UIT a également examiné cette question au cours de sa [session de juillet 2023](https://www.itu.int/md/S23-CL-C-0074/en) et a été informé du rapport du HCDH ([C23/INF/15](https://www.itu.int/md/S23-CL-INF-0015/en)) sur les droits humains dans le cadre des processus techniques de normalisation pour les technologies numériques nouvelles et émergentes.

10.2 En outre, la Secrétaire générale de l'UIT a [animé](https://webtv.un.org/en/asset/k1d/k1diw7g1wv) la table ronde "L'avenir des droits humains et des technologies numériques" à l'occasion de la manifestation de haut niveau "Droits humains 75" organisée par le HCDH le 11 décembre 2023. Cette table ronde s'est penchée sur la manière de veiller à ce que les droits humains soient au cœur de la façon dont la technologie est développée, utilisée et gouvernée, y compris par le biais des récentes initiatives de l'ONU.

10.3 En outre, comme indiqué au GCDT, l'UIT-T mène un certain nombre d'activités dans le domaine des droits humains et des normes.

# 11 Normalisation et activités connexes

11.1 Le travail effectué par le Bureau des radiocommunications (BR) avec les organisations régionales de télécommunication fait partie intégrante des travaux préparatoires menés à l'échelle mondiale en vue des conférences mondiales des radiocommunications (CMR) et contribue au renforcement des capacités dans les régions. En coordination avec les Bureaux régionaux de l'UIT, le BR collabore avec les organisations régionales de radiocommunication dans le but d'organiser des activités de renforcement des capacités (par exemple des ateliers et des séminaires) proposées aux membres de l'UIT dans leurs régions respectives. Les organisations régionales de télécommunication coordonnent l'élaboration de propositions communes, ou "propositions régionales", soumises par leurs États Membres à la CMR. Elles facilitent également activement la recherche de consensus entre les régions et au sein des régions, et aident à l'obtention de consensus et à la prise de décisions lors des CMR.

11.2 Les organisations intergouvernementales (comme l'IALA, l'IATA, l'IMSO et le BIPM) participent aux travaux menés par les commissions d'études de l'UIT-R pour préparer les conférences mondiales des radiocommunications et, à titre consultatif, aux CMR pour traiter les points de l'ordre du jour qui ont une incidence sur l'accomplissement de leur mandat.

11.3 Dans le domaine de la normalisation, l'UIT-R coopère avec plusieurs organisations de normalisation à l'élaboration de normes internationales dans le domaine des technologies mobiles de radiocommunication (par exemple, normes 4G, 5G et futures normes 6G) et de normes destinées aux systèmes de transport intelligents.

11.4 Le Bureau de la normalisation des télécommunications (TSB) collabore étroitement avec des entités du système des Nations Unies, notamment ONU-Habitat et 17 autres entités des Nations Unies sur les villes intelligentes et durables, le CCNUCC et 19 autres entités des Nations Unies sur le métavers et les mondes virtuels, l'OMS et l'OMPI sur l'intelligence artificielle au service de la santé, la FAO sur l'Internet des objets et l'intelligence artificielle au service de l'agriculture numérique, l'OMM et le PNUE sur l'intelligence artificielle au service de la gestion des catastrophes naturelles et les câbles sous-marins intelligents, la CEE-ONU sur les systèmes de transport intelligents et la conduite autonome, l'ONUDI, le PNUE, le Secrétariat de la Convention de Bâle sur les déchets d'équipements électriques et électroniques et l'économie circulaire, la CCNUCC sur les mesures en faveur du climat, ainsi qu'avec d'autres entités des Nations Unies dans des domaines tels que les droits humains, l'efficacité énergétique, la contrefaçon, etc. On trouvera de plus amples informations dans le Document [C24/67](https://www.itu.int/md/S24-CL-C-0067/en).

11.5 L'UIT collabore avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) et l'Organisation internationale de normalisation (ISO) dans le cadre de la Coopération en matière de normalisation mondiale (WSC). Cette collaboration de haut niveau vise à promouvoir les normes internationales à l'échelle mondiale et à traiter toutes les questions de coopération technique entre les trois principales organisations de normalisation mondiales.

# 12 Conclusion

12.1 Le numérique continue de prendre de l'importance dans le programme de travail de l'ONU au siège à New York et plus largement dans l'ensemble du système des Nations Unies. Une enquête menée par le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies et le Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général de l'ONU pour les technologies début 2022 a mis en évidence plus de 500 initiatives relatives au numérique menées à l'échelle de des Nations Unies, chiffre qui a probablement augmenté depuis. De plus, les questions numériques sont davantage présentes dans les grandes conférences des Nations Unies et figurent dans un nombre croissant de rapports du Secrétaire général de l'ONU, de Résolutions et de documents élaborés par cette organisation.

12.2 Le présent rapport permet d'avoir un aperçu des éléments importants concernant la contribution et la participation de l'UIT aux conférences, processus et activités des Nations Unies. On trouvera de plus amples informations dans le Document [C24/INF/9](https://www.itu.int/md/S24-CL-INF-0009/en). Dans la mesure où l'année 2024 est une année charnière pour les Nations Unies, en particulier avec le Pacte numérique mondial en cours de négociation et la tenue prochaine du Sommet de l'avenir, de nombreuses discussions sur des points cruciaux du programme en matière de numérique sont en cours entre les États Membres en vue de parvenir à des accords. L'UIT poursuivra sa participation et sa collaboration aux travaux menés dans le cadre des Nations Unies afin de répondre à la demande croissante dans ce domaine.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_